



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRÉLEX

Tél.: 022 369 92 92
Fax: 022 369 92 91

PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 14 JUIN 2017

Le Président, M. Philippe DEPIERRE, ouvre la séance à 20h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel - 2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27 avril 2017 - 3. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du bureau - 4. Renouvellement ou prolongation de la Commission de gestion - 5. Renouvellement ou prolongation de la Commission des finances - 6. **Préavis n°3/2017** – Concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2016 - 7. - Mentions des préavis à venir - 8. - Communication (s) du Président - 9. Communication (s) de la Municipalité - 10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

34 Conseillers présents, 10 Conseillers excusés et 1 Conseiller absent.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27 avril 2017

Pas de commentaires.

Vote : 31 oui et 2 abstentions

Le procès-verbal est donc approuvé.

3. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du bureau

Monsieur le Président du Conseil, Philippe DEPIERRE donne la parole au premier Vice-président, Monsieur François VAUTIER.

Monsieur François VAUTIER prend la parole et demande à Monsieur Philippe DEPIERRE, Président du Conseil, s'il est d'accord de prolonger son mandat pour une année (30 juin 2018) et à l'assemblée si quelqu'un désire assurer cette fonction. Monsieur Philippe DEPIERRE souhaite prolonger son mandat de président.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, Monsieur François VAUTIER, propose de nommer Monsieur Philippe DEPIERRE par acclamation.

Monsieur Philippe DEPIERRE reprend la parole. Monsieur François VAUTIER, premier Vice-président ainsi que Monsieur Christophe HABISREUTINGER, deuxième Vice-président se représentent. Le président demande à l'assemblée si d'autres Conseillers souhaitent se présenter pour ces deux mandats.

L'assemblée n'ayant aucune remarque, Monsieur Philippe DEPIERRE, propose de nommer Messieurs François VAUTIER et Christophe HABISREUTINGER par acclamation.

Le Président demande à l'assemblée si des conseillers désirent les fonctions de scrutateurs et de scrutateurs-suppléants.

Madame Karin VITALE prend le mandat de scrutatrice (auparavant scrutatrice-suppléante).

Monsieur Bastien MORAX prend le mandat de scrutateur (auparavant scrutateur-suppléant).

Monsieur Albert BOLAY prend le mandat de scrutateur-suppléant (auparavant scrutateur).

Monsieur Olivier MONTAGUTI prend le mandat de scrutateur-suppléant (auparavant scrutateur).

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le président demande aux Conseillers d'accepter ces mandats par acclamation.

4. Renouvellement ou prolongation de la Commission de gestion

Monsieur Philippe DEPIERRE demande quel conseiller quitte la Commission de gestion.

Monsieur Henri VANNOD s'annonce comme le plus ancien conseiller dans cette commission et quitte la commission.

Seul, Monsieur Franck STADELMANN souhaite faire partie de la Commission de gestion.

Monsieur le président, Philippe DEPIERRE, propose que Monsieur STADELMANN soit mandaté par acclamation.

5. Renouvellement ou prolongation de la Commission des finances

Monsieur Dominique AUBERT quitte la Commission des finances. Monsieur Philippe DEPIERRE demande qui souhaite se présenter à cette commission. Monsieur Henri VANNOD se propose pour ce mandat. Monsieur le Président demande que celui-ci soit mandaté par acclamation.

6. Préavis n°3/2017 concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2016

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE donne la parole à Monsieur Pierre HOFMANN. Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, s'adresse à l'assemblée et présente le préavis n°3/2017 concernant les comptes 2016. Chacun des conseillers/ères a reçu avec ce préavis de nombreuses annexes. Monsieur Pierre HOFMANN précise qu'il s'est glissé une erreur dans le tableau concernant le préavis pour l'Auberge communale il s'agit bien d'un montant de CHF 482'000.00 et non pas de CHF 476'000.00.

Les comptes de la commune de Trélex bouclent l'année 2016 avec un excédent de charges de CHF 444'523.83, par rapport à un budget déficitaire prévu de CHF 722'900.00.

Monsieur le Municipal précise que depuis de nombreuses années les comptes de la commune n'ont pas présenté de déficit. Un deuxième exercice comme celui présenté mènerait la commune en situation d'endettement.

La commune a dissout deux réserves sans pouvoir les reconstituer de CHF 200'000.00 pour la péréquation et de CHF 300'000.00 pour la facture sociale. La Municipalité a décidé de ne pas reconstituer ces réserves qui aurait amené à annoncer un déficit de près de CHF 1'000'000.00.

Monsieur Pierre HOFMANN explique les calculs pour le budget communal de la péréquation et de la facture sociale. Ceux-ci reposent sur des acomptes, le bouclement de ces décomptes n'étant pas fait pour l'exercice 2016. La Municipalité attend pour savoir si les acomptes versés sont suffisants. Les informations reçues du canton suite au bouclement des comptes 2016 prévoient une modification du nombre des points écrêtés, ce qui pourrait faire bénéficier la commune de Trélex d'un remboursement entre les acomptes payés et le décompte final.

La Municipalité attend le décompte final pour le mois d'août. Le retour d'acomptes pourrait être suffisant pour absorber la perte annoncée dans ce préavis. Ces fonds se trouveront dans les comptes pour l'année 2017.

Selon le Service des Communes et du Logement les communes auront les décomptes définitifs seulement au mois d'avril 2018. Monsieur HOFMANN précise aussi que cela dépendra de l'arrêté d'imposition que la Municipalité proposera en son temps. Une réflexion quant au taux d'impôts communal 2018 doit être envisagée. Le rattrapage à payer, en 2017, pour la péréquation et la facture sociale 2016 déterminera la décision que la Municipalité soumettra par préavis lors de la séance du 25 octobre 2017.

Monsieur le Municipal, Pierre HOFMANN demande à l'assemblée de bien vouloir accepter le préavis n°3/2017 concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2016, tel que présenté.
Celui-ci remercie l'assemblée de l'avoir écouté.

Monsieur le Président. Philippe DEPIERRE donne la parole à Monsieur Marcello ALLECA, Président de la Commission de gestion.

La Municipalité ainsi que la Boursière communale ont présenté les comptes à la Commission de gestion en date du 8 mai 2017. Une deuxième séance a eu lieu en date du 17 mai 2017.

En effet le déficit prévu était plus élevé que le résultat négatif pour les comptes 2016. Cependant, la Commission de gestion rend attentif à quelques éléments qui incitent à la prudence.

Les sommes qui ont été prélevées sur les réserves non pas été reversées et la Commission de gestion met en garde la Municipalité quant à ces prélèvements.
Malgré le taux des impôts à 57 % ceux-ci sont en baisse.
Les acomptes à verser au canton augmentent, avec une évolution future incertaine, mais plutôt en hausse.

La Commission de gestion tient à relever les points suivants :

L'année 2016 a été marquée par une série d'imprévus tels que : fuites d'eau, travaux d'entretien urgents, le décompte concernant la grêle à la salle polyvalente.
L'exemption de la taxe déchets concernant les enfants et les jeunes.
La transformation de l'Auberge communale qui est un projet de grande envergure. Les travaux viennent de débiter et le coût total sera conséquent.

En conclusion, la Commission de gestion remercie la Municipalité, Madame Elisabeth CONSTANTIN, Boursière communale pour la coopération et la transparence durant les deux rencontres. Les comptes de la commune de Trélex sont tenus avec exactitude et rigueur.
La Commission de gestion recommande au Conseil communal d'approuver les comptes 2016 tels que présentés et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2016.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Stephan WENGER a une question sur le préavis n°3/2017, d'année en année ne va-t-on pas vers des comptes de plus en plus déficitaires. La Municipalité a-t-elle prévu des mesures d'économies.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal en charge, répond que si l'on regarde les comptes et les rubriques ainsi que les natures on ne peut véritablement pas faire d'économies. Souvent ce sont des dépenses courantes, des dépenses d'investissement ou des préavis présentés et approuvés. On ne peut pas arbitrairement faire des coupes dans les différents secteurs.

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, prend la parole et estime que la remarque de Monsieur Stephan WENGER est judicieuse, en effet, il sera difficile de faire des économies. La Municipalité, attend les chiffres finaux afin de se faire une idée. Celle-ci a bien sûr imaginé d'augmenter le taux d'imposition. Les plus gros investissements ont dès lors déjà été effectués.

L'assemblée n'ayant plus aucune remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le préavis n°3/2017 concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2016 est accepté à l'unanimité.

7. Mentions des préavis à venir

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, pas de préavis.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, pas de préavis.

Madame Evelyne VOGEL, Municipale, pas de préavis.

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD, Municipale, pas de préavis.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, annonce pour la séance du mois de septembre voir octobre le préavis sur le taux d'imposition.

8. Communication/s du président

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE annonce la date de la prochaine séance de septembre pour autant que des préavis soient présentés.

La fête Nationale Suisse qui se déroulera le 31 juillet 2017.

Les votations fédérales du 24 septembre 2017.

9. Communication/s de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL remercie tout d'abord le Conseil communal pour l'acceptation des comptes et de la confiance témoignée à l'ensemble de la Municipalité. Il tient aussi à remercier Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal et Madame Elisabeth CONSTANTIN, Boursière communale, pour tout le travail accompli.

En ce qui concerne l'Auberge communale les travaux vont bon train. La maçonnerie est terminée. Si tout se passe bien, la semaine suivante la charpente sera posée. Il y a eu quelques soucis dans le hall d'entrée quant à des infiltrations d'eaux durant les grosses pluies du printemps.

Madame Pascale JORAY qui arrive à 20 ans d'activité au sein de la commune de Trélex, prend sa retraite. La Municipalité a mis au concours le poste de secrétaire municipal/e. Le choix s'est porté sur Madame SUVA (présente à cette séance). Monsieur Yves RAVENEL, la Municipalité et l'ensemble du Conseil communal lui souhaite la bienvenue. Madame SUVA prendra ses fonctions dès le 1^{er} août 2017.

Monsieur le Syndic, Yves RAVENEL remercie l'assemblée et propose de partager le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, a plusieurs communications au sujet des travaux que la commune a gérés ces derniers temps.

Concernant les soucis sur le parking de l'église, les parties en plastique du gazon se sont à nouveau soulevées. Ce problème étant récurrent, la Municipalité a décidé d'étudier une autre solution. Elle a déjà contacté l'entreprise et le mandataire afin de palier à ce problème.

Au niveau des travaux de Combe-Froide, la dernière étape fut la démolition de la station de pompage de Saint-Cergue.

Pour les routes communales, les travaux à la route des Santous sont terminés. Le trottoir a été complètement refait.

Le trottoir de la route de Nyon a également été goudronné.

Les gros travaux annoncés à la route de Saint-Cergue auront lieu le 29 et le 30 juin 2017. Un tout-ménage a été distribué qui donne un résumé de cette réalisation. Ces travaux se dérouleront en deux phases :

- La phase inférieure de la route de Saint-Cergue
- La phase supérieure de la route de Saint-Cergue

La Municipalité n'a pas souhaité faire une circulation alternée en posant l'enrobé pour moitiés de route, car au niveau de la qualité et la durabilité de la route ceci n'est pas une solution. La route de Saint-Cergue sera bouclée complètement. Ces travaux auront lieu toujours sous réserve d'une météo clémente.

Madame Evelyne VOGEL, Municipale, n'a rien à mentionner.

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD, Municipale, n'a rien à mentionner.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, prend la parole au sujet du site de l'ancienne décharge de Nyon, un préavis a été établi pour assainir ce site. Les travaux consistent à mettre un écran de protection souterrain. Les travaux vont commencer dès la mi-juillet, comprenant le déboisement complet de la base. Un traitement de l'eau en aval est envisagé. Ces travaux devraient durer jusqu'à la fin de l'année. Le reboisement est prévu pour l'année prochaine.

A l'est et au sud-est de ce terrain vague, la commune de Trélex a signé avec la commune de Nyon, le canton de Vaud et la Confédération une convention dans laquelle il est stipulé que cette zone devra être remise en zone forestière.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre notre commune, le service forestier et les services concernés.

Un bâtiment se trouve sur cette zone. Le Triage Forestier de la Dôle, dont la commune de Trélex fait partie, souhaite acquérir ce bâtiment pour ses propres besoins. Comme il s'agit d'une zone à remettre en zone forestière, la commune est en discussion avec les services cantonaux et le Triage Forestier de la Dôle afin d'éventuellement louer ce bâtiment destiné à entreposer des machines voire des bureaux

Au sujet du projet d'extraction de gravier initialement prévu pour cette année, l'exploitant souhaite commencer ces travaux sur 2018. Monsieur Pierre HOFMANN donnera des nouvelles quant à ce projet le moment voulu.

En ce qui concerne, la Coque, deux visites ont eu lieu sur le site en présence de deux juristes du SDT. Ceux-ci sont venus recueillir des informations. La Municipalité va relancer ces services.

Monsieur HOFMANN parle encore du Groupement Forestier qui pourrait un jour remplacer le Triage Forestier de la Dôle, les travaux de création sont en cours mais ceux-ci ne seront pas terminés d'ici la fin de l'année.

Monsieur Pierre HOFMANN se réjouit de voir ou de revoir nombreux les membres de l'assemblée à la Fête des habitants à Chésereux.

10. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président, Philippe DEPIERRE donne la parole à Monsieur François VAUTIER, délégué et représentant auprès de l'AISGE.

Monsieur François VAUTIER donne des informations relatives à l'AISGE, dont il est le président.

Quelques points directs ou indirects concernent la commune de Trélex et ses finances.

Trois points principaux sont à relever :

- Le 30 novembre 2016 le Conseil Intercommunal a accepté un préavis pour l'achat d'un bâtiment destiné à accueillir 6 classes scolaires et une unité d'accueil pour écoliers, d'un montant de CHF 6'200'000.00 à Saint-Cergue. Cette commune est maître-d'œuvre et le bâtiment sera transféré à l'AISGE après le décompte final des travaux. Ceux-ci devraient être terminés pour la rentrée 2019-2020.
Ce bâtiment correspondant à un urgent besoin de nouvelles classes, la population de la commune de Saint-Cergue ayant fortement augmenté. Actuellement l'aménagement des locaux ne correspond plus aux critères requis. Ce projet ne devrait pas avoir de répercussion importante des coûts sur la répartition des communes.
- Le plafond d'endettement va augmenter de CHF 25'000'000.00 à CHF 68'000'000.00. Le préavis correspondant a été accepté. Les montants sont importants mais correspondent à l'achat du bâtiment destiné à la commune de Saint-Cergue, comme expliqué ci-dessus et tiennent compte d'un projet de construction sur la commune d'Arzier dont les coûts sont estimés à environ CHF 30'000'000.00 à CHF 35'000'000.00.
Les communes concernées comme celle de Trélex sont caution solidaire. Les montants concernés ont été pris en compte dans le calcul du plafond d'endettement des communes membres. Le plafond d'endettement n'est pas une signature en chèque en blanc mais il peut être utilisé lorsque les préavis sont présentés et acceptés par ce Conseil Intercommunal.
- Le projet d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves 5P à 8P. Ce nouveau bâtiment est destiné à Arzier-le-Muids pour un montant estimé à CHF 35'000'000.00, travaux et équipements compris. Dans l'idéal, ce nouvel établissement devrait être terminé pour la rentrée 2020. L'association a rencontré la direction des établissements de Genolier ainsi que les représentants du canton.
Il est prévu 14 classes, une salle de gymnastique ainsi qu'une médiathèque, une UAPE et une cantine. Bien sûr un parking et divers locaux qui font partie du projet.
Ce projet est quelque peu compliqué car il se trouve sur une parcelle un peu étriquée. La commune porteuse du projet est celle d'Arzier-le-Muids, celle-ci a avancé des frais tels que frais d'étude, etc... de l'ordre de CHF 3'000'000.00.
Une commission de construction a été créée et un membre du Conseil intercommunal a été élu comme observateur, sans compétences décisionnelles en la personne de Monsieur Cédric MARZER. Monsieur MARZER nous tiendra au courant des diverses étapes de ce projet.
Il est fort probable que ce projet aura des conséquences sur les futures finances des communes concernées car il ne s'agit pas seulement de remplir un besoin en nouvelles classes mais aussi d'améliorer un certain confort des élèves.

Les membres représentants (Patricia AUDETAT, Céline HELLER-BERGER, Cédric MARZER et François VAUTIER), de la commune de Trélex sont très attentifs à cet aspect du projet et donneront des nouvelles de ce projet au Conseil communal dès que plus de détails leurs seront soumis.

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD prend la parole. Elle remercie Monsieur François VAUTIER pour toutes ces informations.

Il est vrai que ce projet est un grand défi pour les membres des Municipalités ainsi que du Comité directeur de l' AISGE, à la fois de répondre à cette loi et de faire attention aux impacts sur les budgets communaux. Il s'agit d'un gros investissement. Ce projet pourra bénéficier à l'ensemble de la région. Il y a des discussions avec le Conseil Régional pour savoir dans quelles mesures celui-ci peut soutenir ce gros financement et il y a encore des réflexions. Il est bien entendu que le premier défi du CODIR de l' AISGE est de répondre aux besoins de nos communes qui se sont développées et particulièrement les communes du haut. Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD tient aussi à rappeler que l'impact sur les finances communales, sur le budget sera plus important pour les communes du haut car les communes de Saint-Cergue et Arzier sont en plein essor tant au niveau des habitants et celui des élèves. Contrairement à Trélex qui se trouve stable par rapport à ce sujet. Il est important pour la Municipalité ainsi que l' AISGE de faire parvenir les informations quant à l'impact du coût, le nombre d'élèves et des habitants concernés.

Le montant du coût sera réparti au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'élèves.

Monsieur Alain BAIL prend la parole.

Monsieur BAIL annonce à l'assemblée qu'une nouvelle société s'est constituée à Trélex. Cette société sera en charge des manifestations à venir dans la commune et portera le nom de, soit : Société de Développement ou Société d'Animations, ceci reste à définir. Elle sera en charge, notamment cette année, de la Fête Nationale Suisse, d'autres manifestations seront générées au sein de la commune de Trélex.

La Société cherche des membres et Monsieur Alain Bail souhaite la bienvenue à tous ceux et celles qui veulent y participer.

Monsieur Roman DAEPPEN prend la parole.

Monsieur DAEPPEN souhaite s'assurer de la légitimité des prises de décision sur des budgets de plusieurs dizaines de millions de francs qui échappent au contrôle direct des Conseils communaux, puisque c'est par procuration à des délégations que les décisions sont prises.

Il précise encore une fois que dès lors que certaines instances extra-communales prennent de l'importance dans le suivi des dossiers aux conséquences financières durables, le but de son intervention est de sensibiliser tant les Conseillers communaux à cet état de fait que de rappeler également aux délégués de la commune leur responsabilité et devoir d'information au Conseil communal sur l'évolution de ces projets/chantiers.

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, souhaite répondre à Monsieur Roman DAEPPEN.

Monsieur RAVENEL rassure l'assemblée en précisant que deux délégués municipaux de notre commune font partie du Comité Directeur, à savoir pour Trélex, Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD et Monsieur Yves RAVENEL, trois représentants du Conseil communal de Trélex au Conseil Intercommunal de l' AISGE, Madame Patricia AUDETAT, Madame Céline HELLER-BERGER et Monsieur François VAUTIER,

ainsi que Monsieur Cédric MARZER, Municipal. A l'époque, ceci ne fonctionnait pas de la même manière. Il n'existait pas de Conseil Intercommunal. Les municipaux de la commune prenaient la charge de l'exécutif ainsi que du législatif. Actuellement toutes les dépenses sont soumises au Conseil Intercommunal qui est composé de représentants des Conseils communaux et Municipaux de chaque commune concernée. Ceci est un «garde-fou» que les communes n'avaient pas auparavant. Toutes les personnes au sein du Comité Directeur travaillent pour la collectivité. Les projets amenés au Conseil Intercommunal sont soumis selon les besoins, de manière correcte et transparente.

Il est bien entendu que la Municipalité a conscience de l'impact de ces projets sur les finances de la commune, mais elle doit aussi se conformer à ces normes.

En effet, les projets doivent être effectués en rapport avec les besoins des diverses communes faisant partie de ce Conseil Intercommunal.

Au niveau des comptes, il faut savoir que l'AISGE c'est CHF 25'000'000.00 de dettes. Le bâtiment de la petite enfance de notre commune a été construit par la commune de Trélex et a été ensuite vendu à l'AISGE. Cela ne coûte rien à la commune. Il convient donc de rester équitable.

Un mot aussi sur Saint-Cergue : les bâtiments actuels seront donc démontés.

Monsieur Yves RAVENEL précise que Monsieur François VAUTIER est le président de ce Conseil Intercommunal et que Monsieur Cédric MARZER fait partie du groupe de travail pour le suivi du projet de construction du nouvel établissement d'Arzier - le Muids.

Madame Odile ROCHAT-JEANMONOD précise qu'il y a quelques années chaque commune louait les locaux à l'AISGE. Genolier accueillait l'ensemble des élèves du secondaire, commune qui a dû largement développer les bâtiments pour cet accueil. La question s'est posée, pourquoi ces bâtiments ne seraient-ils pas pris au sein de cette association ? Cela ne peut que bénéficier à la région, dans le sens que les jeunes sont appelés à bouger dans plusieurs communes dans le cadre de leur scolarité.

La gestion du patrimoine se fait par l'intermédiaire de l'AISGE.

Madame Sarah BERNEY prend la parole.

Madame BERNEY demande à Monsieur Cédric MARZER, Municipal, si dans le cadre des travaux annoncés lors de la dernière séance, la Municipalité n'avait pas oublié les habitants de la Ruelle à Tonton.

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, répond que selon les plans la Ruelle à Tonton est mise en « cul-de-sac » donc bi directionnelle pour les habitants concernés.

Monsieur Pierre-André CUVIT prend la parole.

Monsieur CUVIT parle des banderoles sur les échafaudages concernant les travaux de la future Auberge communale et propose d'élaborer un panneau, éventuellement en 3D, représentant cette future Auberge, avec un récapitulatif des entreprises (Monsieur CUVIT ayant constaté que certaines entreprises ont plusieurs banderoles et lorsqu'il vente ceci devient bruyant).

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, répond à Monsieur CUVIT qu'en effet, les architectes proposent de tel panneau afin d'y mettre les noms des maîtres d'état. La Municipalité ne l'a pas fait par mesure d'économies, mais va y réfléchir.

Monsieur Anthony MURDOCH prend la parole.

Monsieur MURDOCH revient sur sa dernière interpellation au sujet de l'intersection de la Route de Saint-Cergue et de Givrins. Celui-ci s'adresse à Monsieur Cédric MARZER, Municipal, car le tournant cité est un « vrai désastre ! ».

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, remercie Monsieur MURDOCH de lui rappeler cet état de fait. Monsieur MARZER va s'en occuper.

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, désire préciser que Monsieur Alain BAIL a humblement omis de dire qu'il a été nommé président de la Société de Développement. Les membres actuels sont Mesdames Sarah BERNEY et Corinne CHÂTELAIN et Messieurs Jean-Baptiste GERODOLLE et Anthony MURDOCH.

Monsieur Marcello ALLECA prend la parole.

Monsieur ALLECA donne une information d'ordre général concernant le Nyon-Saint-Cergue une plainte a été déposée suite au bruit des travaux début avril et signée par 23 riverains. Monsieur ALLECA demande à la Municipalité si elle est au courant et quelles sont les démarches dans ce cas.

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, répond que la Municipalité, officiellement, n'est pas au courant de la plainte déposée. Il demande qu'une copie de ce courrier soit remise à la Municipalité.

Monsieur RAVENEL faisant partie du Conseil d'administration du Nyon-Saint-Cergue, le Conseil d'administration devrait prendre connaissance de ce courrier lors de la prochaine séance.

Il dit son étonnement, car la demande pour la cadence au quart d'heure des trains est un besoin évident et que suite à ce qu'il a entendu, il apparaîtrait que les nouveaux engins fassent moins de bruit qu'auparavant.

Monsieur Marcello ALLECA souligne qu'en effet les nouvelles rames génèrent plus de grincements et souhaiterait que la Municipalité aille dans le détail afin d'en connaître la ou les cause/s.

Madame Rose May BUCHER prend la parole.

Madame BUCHER a constaté qu'un chariot pour les courses se trouve sous le couvert vélos de la gare et souhaite que celui-ci soit enlevé, car ce chariot prend la place de deux vélos.

La Municipalité prend note et fera le nécessaire.

Madame Sarah BERNEY prend la parole.

Madame BERNEY a constaté des dépassements conséquents de la vitesse maximale au niveau de la Route Blanche et jusqu'au centre du village (hauteur du fleuriste).

Monsieur Cédric MARZER, Municipal, répond qu'il s'agit d'une route cantonale et que la Municipalité n'a pas la compétence d'intervention dans ce cas. Monsieur MARZER aura une discussion avec le Voyer.

Monsieur Stephan WENGER prend la parole et demande si la recherche d'un nouvel aubergiste avance.

Une deuxième question de Monsieur WENGER quant aux activités menées à la Coque.

Monsieur Yves RAVENEL, Syndic, répond que la Municipalité est en consultation avec Gastroconsult. Gastroconsult va proposer à la Municipalité un projet d'annonce d'ici la rentrée scolaire. A ce jour, cinq personnes intéressées ont fait parvenir un dossier à la Municipalité. L'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2018.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal, prend parole au sujet du lieu-dit la Coque. L'ancien propriétaire a loué la partie cultivable à un agriculteur et la partie dure du terrain à un paysagiste. Celui-ci a surtout effectué des activités forestières. Le service juridique du SDT s'est rendu sur place.

Madame Marie-Christine LESCHOT BURKI prend la parole et confirme les dires de Monsieur Pierre HOFMANN.

Monsieur Philippe DEPIERRE, Président, demande aux membres du Conseil communal de passer à la table du bureau afin de prendre les deux billets offerts par PALEO et de bien vouloir signer la liste nominative demandée par la direction du festival.

L'assemblée n'ayant plus de remarque,

Le Président du Conseil communal lève la séance à 21 heures 30.



Le Président
Philippe DEPIERRE

La secrétaire
Fabia MASSOT-GATTI